



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/84

Approbation et autorisation de signer des conventions-cadre, des conventions d'application financière et des contrats de sous-mise à disposition de locaux avec l'association AGDS, concernant la gestion des Relais d'Assistants Maternelles (RAM) Baby 9 et Baby Loup à compter du 1er septembre 2020

Direction de l'Enfance

**Rapporteur** : M. VASSELIN Steven

**SEANCE DU 30 JUILLET 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 AOUT 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUILLET 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 4 AOUT 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 AOUT 2020

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHAHIMEUR, M. SECHERESSE, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme PRIN (pouvoir à Mme NUBLAT), M. VIVIEN (pouvoir à M. VASSELIN), M. GIRAUD (pouvoir à Mme RUNEL), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme FRERY), Mme VERNEY-CARRON (pouvoir à M. BLANC), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à Mme PALOMINO)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2020/84 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER DES CONVENTIONS-CADRE, DES CONVENTIONS D'APPLICATION FINANCIERE ET DES CONTRATS DE SOUS-MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AVEC L'ASSOCIATION AGDS, CONCERNANT LA GESTION DES RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) BABY 9 ET BABY LOUP A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2020 (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 juillet 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La complémentarité des solutions d'accueil du jeune enfant constitue une réponse essentielle à la diversité des besoins des familles. Dans ce cadre, le soutien à l'accueil individuel par les assistantes maternelles, renforcé par le développement de Relais d'Assistants Maternelles (RAM), est un enjeu majeur de la politique Petite Enfance de la Ville de Lyon.

Les RAM renforcent l'attractivité du métier d'assistante maternelle et participent à la valorisation de l'accueil individuel auprès des familles. Plus précisément, ils constituent un appui essentiel pour améliorer :

- l'information et l'accompagnement des familles dans leur recherche d'un mode d'accueil individuel ;
- la qualité de l'accueil des enfants au domicile des assistantes maternelles ;
- la professionnalisation des assistantes maternelles par un soutien et un accompagnement dans leurs pratiques, au travers de temps collectifs de rencontre et d'échanges.

Les Relais d'Assistants Maternelles « Baby 9 », situé 5 rue Masaryk à Lyon 9<sup>ème</sup>, et « Baby Loup », situé 53 bis rue Sergent Michel Berthet à Lyon 9<sup>ème</sup>, sont actuellement gérés par la Mutuelle Petite Enfance Loup 9. Ils contribuent pleinement, par leurs activités quotidiennes, au soutien de l'accueil individuel et à l'animation du réseau Petite Enfance du 9<sup>ème</sup> arrondissement.

La Mutuelle Petite Enfance a acté, lors de son assemblée générale en date du 8 juillet 2020, le principe d'une cessation de ses activités, en souhaitant une reprise, par un autre acteur associatif, de la gestion de ses RAM. Cette reprise interviendrait au 31 août 2020. En conséquence, les conventions-cadre et les contrats de sous-mise à disposition des locaux conclus avec cette association seront résiliés de plein droit à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

L'Association de Gestion et Développement de Services (AGDS), dont le siège est situé Carré Saint Pierre 5, rue Gorge de Loup à Lyon 9<sup>ème</sup>, a, en parallèle, manifesté le souhait de renforcer son implication dans la politique Petite Enfance de la Ville de Lyon, en proposant un projet de RAM sur le territoire du 9<sup>ème</sup> arrondissement.

L'Association AGDS contribue, depuis de nombreuses années, au renforcement du dispositif d'accueil des enfants de 0 à 4 ans dans l'agglomération lyonnaise et coopère à

la politique de la Ville de Lyon relative à la Petite Enfance, par la gestion de plusieurs équipements d'accueil du jeune enfant (EAJE) sur le territoire lyonnais.

Soucieuse du maintien de la qualité de l'offre d'accueil dans les quartiers de Vaise et de Gorge de Loup, la Ville de Lyon a été informée de cette initiative. L'Association AGDS prendra en charge la gestion des RAM Baby 9 et Baby Loup à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Afin de garantir la continuité du service public de la Petite Enfance offerte par les RAM Baby 9 et Baby Loup aux familles lyonnaises, il vous est proposé d'approuver la signature de conventions-cadre et de contrats de sous-mise à disposition des locaux en faveur de l'Association AGDS pour les RAM Baby 9 et Baby Loup.

En outre, il vous est proposé d'approuver la signature des conventions d'application financière, permettant le versement d'une subvention de fonctionnement de 22 500 € pour le RAM Baby 9 et de 17 000 € pour le RAM Baby Loup à l'Association AGDS pour le dernier quadrimestre de l'année 2020.

Vu lesdites conventions ;

Vu lesdits contrats ;

Vu l'avis du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

### **DELIBERE**

- 1- Les conventions-cadre et les contrats de sous-mise à disposition des locaux susvisés, établis entre la Ville de Lyon et l'association gestionnaire d'équipements de Petite Enfance AGDS pour la gestion, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, du RAM Baby 9, dont les locaux sont situés 5 rue Masaryk - 69009 LYON, et du RAM Baby Loup, dont les locaux sont situés 53 bis rue Sergent Michel Berthet - 69009 LYON, sont approuvés.
- 2- Les conventions d'application de subvention de fonctionnement de 22 500€ pour le RAM Baby 9 et de 17 000€ pour le RAM Baby Loup sont approuvées.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.
- 4- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits de l'exercice en cours, imputation 6574/63, enveloppe « Subventions 2020 2<sup>e</sup> tranche ».

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Steven VASSELIN